

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-86

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

EXTENSION DU COMPLEXE  
SPORTIF DE LA TERRE DES  
LIEVRES – SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE  
A LA RENOVATION DES  
EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A  
DISPOSITION DES LYCEENS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : N. MERAND-DELERUE**

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire du complexe sportif de la Terre des lièvres, site le plus fréquenté par les associations (club de tennis, clubs de football et de rugby à 13).

Cependant les installations sont vieillissantes et nécessitent d'être améliorées et développées.

La Ville souhaite renforcer l'offre sportive existante mais aussi créer de nouvelles infrastructures de qualité (création de deux courts de tennis et d'un stand de tir à l'arc).

L'ensemble de ces installations bénéficierait aux associations mais aussi aux élèves du lycée Cuzin, situé à moins de deux kilomètres, qui auraient la possibilité de s'y rendre à pied. En effet, actuellement l'offre proposée aux lycéens se limite aux sports d'intérieur qu'ils pratiquent dans le gymnase André Cuzin.

Le coût prévisionnel global des travaux a été estimé à 2 070 000 € HT. La Ville de Caluire et Cuire peut solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'aide à la rénovation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens, à hauteur de 1 656 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'aide à la rénovation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens, à hauteur de 1 656 000 €,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer tout document inhérent à cette démarche.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET